



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la situation actuelle de la sécurité à La Tène

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal souhaite informer le Conseil général sur la situation actuelle de la sécurité dans notre commune.

Cette information a lieu en 5 volets :

- situations, problèmes
- police neuchâteloise
- agents de sécurité publique (ASP)
- soirée-nuit
- mesures entreprises

L'objectif général de ce rapport est de partager diverses informations sur la situation actuelle de la sécurité à La Tène, nécessitant selon le Conseil communal la prise de mesures pour protéger la population, qui ont un coût financier et sur lesquelles votre Autorité sera prochainement consultée.

2 Situations et problèmes

Pour commencer, nous pouvons vous annoncer que La Tène n'est pas une cité de banlieue, en ce sens qu'elle ne présente pas des caractéristiques singulières de chômage, précarité, ségrégation, phénomènes de bandes, émeutes, etc.

Si La Tène est une commune relativement calme, ce qui est un point positif, elle est toutefois confrontée à certains actes ou situations troublant l'ordre public et nécessitant d'être soulignés et étudiés, ceci en vue de les juguler.

Ainsi, les infractions commises sur notre territoire sont des vols en tous genres, des brigandages, des disputes conjugales, des cas de drogue, des déprédations et des interpellations de personnes en fugue du CNP (Centre neuchâtelois de psychiatrie).

Mais la sécurité ne concerne pas seulement ces cas. Ce qui dérange et fatigue la population, ce sont les bruits en tous genres, les incivilités sur les parkings ou les places de parc, les déchets (littering), la circulation, que ce soit en voiture ou à vélo, les rodéos dans la zone touristique, etc.

Il ne faut pas oublier aussi la sécurité des personnes aux passages pour piétons ou encore, par exemple, la sécurité de certains terrains de jeu (par exemple la proximité du terrain de basket avec la route qui engendre la problématique des ballons perdus sur la route).

3 Police neuchâteloise

Le Grand Conseil a accepté en 2014 la nouvelle loi sur la police, qui nous a pris au passage un point d'impôt, selon l'art. 28 de la loi sur la police (LPol), du 4 novembre 2014, stipulant en 7 points que les communes sont seules compétentes pour la gestion de leur domaine public ou de la sécurité routière.

Deux corps de la police neuchâteloise nous intéressent à La Tène : il s'agit de la police de proximité (PX) et de police secours (PS).

Le poste de Marin a fusionné avec celui du Landeron en raison du sous-nombre d'effectif et il n'existe dès lors plus qu'un poste au Landeron. Les locaux de Marin sont toutefois toujours à disposition de la police de proximité jusqu'à l'année prochaine.

La police a réduit ses cahiers des charges ainsi que ses effectifs, diminuant par conséquent le nombre de patrouilles. La journée, les missions peuvent être réalisées sans gros problème, contrairement en soirée et la nuit.

Nous avons de très bons contacts et relations avec les agents. La nomination d'un nouveau commandant de poste au Landeron a apporté un nouveau dynamisme et nos problèmes de sécurité ont bien été compris et évalués.

4 Agents de sécurité publique (ASP)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'effectif des ASP de La Tène est de 1.5 EPT et il était convenu de reprendre les 2^e notifications des commandements de payer (CDP) ; ainsi, 1 agent travaille 40 h par semaine et l'autre 20 h par semaine.

Malheureusement, hormis les 3 premiers mois, il n'a jamais été possible de fonctionner au taux de 1.5 EPT mais plutôt à 1, 0.5 ou même à 0 ; le Covid-19, les cours, la formation, les maladies et les vacances en sont les principales causes.

À la suite d'une augmentation des tâches, soit la limitation à 8 h du parcage en zone blanche, une centaine de CDP par mois ainsi que le travail en lien avec le Covid-19, les agents sont constamment sous pression et ne peuvent pas exécuter l'intégralité de leur cahier des tâches. Plusieurs missions passent au second plan, ce qui laisse peu de place pour la prévention et le social.

Les agents reçoivent plutôt en retour des insultes et des menaces, et sont de moins en moins respectés. De plus, en dehors de leur travail journalier, ils appuient également la police neuchâteloise ou d'autres collègues dans les communes voisines.

Les ASP travaillent avec 7 horaires différents, qui sont adaptés selon les imprévus du jour (ci-dessous, 1 exemple) :

Horaire 1 (standard) de 07h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h45 :

- matin, prise de service, env. 30 mn
- présence écoles, entrée AM et sortie, env. 1h30
- travaux administratifs, env. 1h00
- remises CDP et actes judiciaires (AJ), env. 1h00
- après-midi, prise de service et présence aux écoles, env. 1h00
- remise CDP et AJ, env. 2h30
- fin de service avec admin env. 30 mn

Si cet horaire peut de prime abord apparaître comme *scolaire* ou *mince* en matière d'activités de sécurité publique, il n'empêche qu'il met en évidence la part – toujours plus importante – du temps consacré par les ASP aux travaux administratifs et aux commandements de payer.

Les travaux administratifs accomplis par les ASP, qui ne peuvent pas être accomplis par d'autres services communaux, sont notamment les suivants :

- commandements de payer notifiés par les ASP : lister les commandements de payer notifiés ; mettre à jour la base de données de suivi ; mettre sous pli et expédier à l'office des poursuites et faillites
- commandements de payer à notifier par l'agence externe : trier les commandements de payer (selon critères définis) ; transmettre à l'agence externe ; puis idem ci-dessus
- amendes d'ordre signifiées par les ASP : lister les amendes d'ordre délivrées dans la journée ; les réunir ; mettre à jour la base de données de suivi ; expédier au bureau des créances judiciaire
- dénonciations simples : enregistrer la dénonciation d'un privé (p.ex. pour stationnement sans droit sur une place de parc privée) ; vérifier les éléments constitutifs de l'infraction ; remplir le formulaire à l'intention du bureau des créances judiciaires ; expédier au bureau des créances judiciaires
- rédaction de rapports mensuels d'activité, planification des horaires
- sans oublier les travaux administratifs liés aux dénonciations pour infractions commises, les courriels concernant les chantiers et les demandes d'habitants, l'établissement des rapports justificatifs de notification d'actes judiciaires et de retrait de plaques d'immatriculation, les rapports d'enquête concernant des personnes, etc.

Il est relevé que certaines tâches administratives parfois dévolues aux ASP sont d'ores et déjà confiées, à La Tène, à d'autres services et secteurs communaux et qu'ils ne génèrent pas de charge administrative pour les ASP. Il en va notamment ainsi de la gestion de la signalisation routière horizontale et verticale, des permis de fouilles (service Infrastructures), la délivrance d'autorisations de

circuler, d'occuper le domaine public, les préavis concernant les manifestations publiques, la prise d'arrêtés de circulation routière (service Administration), etc.

Ci-dessous figurent quelques interventions effectuées en 2021 :

- personnes voulant mettre fin à leurs jours
- dommages à la propriété sur des bâtiments communaux
- interventions aux terrains de football (suite à la mise A BAN)
- recherche de personnes en fugue du CNP
- personne menaçante et violente au centre Migros
- contrôle des vélos abandonnés et les entreposer dans nos locaux
- agression et bagarres à la rue des Couviers 4
- bagarres aux écoles
- interpellation d'une adolescente en fugue d'un foyer

Voici quelques exemples de renfort pour la police neuchâteloise :

- fermeture des entrées de l'autoroute en direction de Bienne et Neuchâtel à plusieurs reprises, à la suite d'accidents ou de pannes dans les tunnels
- service de circulation à la suite d'accidents
- points fixes de surveillance effectués à quelques reprises, lors de fuites d'individus suspectés d'avoir commis des délits
- interventions au CNP pour des personnes violentes et en décompensation ¹
- renfort personnes en décompensation au quartier des Pilotis
- interpellation de voleurs à l'étalage en fuite aux centres commerciaux
- contrôle de groupes de jeunes à plusieurs reprises afin de faire respecter les directives Covid-19
- interpellation d'une personne qui manipulait une arme de poing ; il s'agissait d'un airsoft (arme factice)

Voici ci-dessous, quelques chiffres pour les années 2019 à 2021.

	Ecoles	Patrouilles	Surveillance ZT	Correspondance	Nombre AO	Retrait plaques	Remise AJ	Remise CDP	Permis fouille
2019	135 h	795 h	335 h	319 h	590	7	28	112	21
2020	71 h	819 h	98 h	312 h	338	4	49	274	34
2021	51 h	551 h	56 h	427 h	328	11	40	706	11

A noter que :

- le tableau ci-dessus ne présente pas toutes les heures effectuées par les ASP, mais uniquement celles pour certaines tâches (écoles, patrouilles, surveillance ZT et travaux administratif)
- les chiffres de l'année 2021 ne portent que sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre

Les CDP ne prennent pas seulement du temps à la distribution mais également en durée de travail administratif.

Nous constatons également que les travaux administratifs prennent de plus en plus de place dans l'opérationnel journalier, ce qui signifie que les agents sont de moins en moins sur le terrain.

Il convient enfin de souligner le transfert aux ASP de certaines tâches précédemment cantonales, notamment le contrôle des véhicules en mouvement et les auditions de personnes dans le cadre de procédures judiciaires.

5 Soirée-nuit

Vous aurez compris que c'est en soirée et la nuit que le bât blesse.

En ce moment, le problème le plus important est relatif au bruit, principalement aux abords des collèges de Marin ainsi que par des attroupements dans les parkings et également, quand le temps le permet, au Chalvaire, à La Ramée et dans la zone touristique (camping).

¹ En médecine, la décompensation est la dégradation, souvent brutale, d'un organe ou d'un organisme qui était jusqu'alors maintenu en équilibre par des mécanismes de compensation qui empêchaient la survenue de ce dérèglement ; ce terme s'applique aussi bien dans un contexte physiologique que dans un contexte psychiatrique ; en médecine psychiatrique, une décompensation psychotique, ou rupture de l'équilibre psychique chez un individu, se caractérise principalement par le fait que cette personne "sort du réel" : elle peut alors présenter ce qu'on appelle des bouffées délirantes, des épisodes délirants très brusques.

Nos ASP ne travaillent normalement pas en soirée ni la nuit car non seulement ils ne peuvent pas travailler 24/24, mais surtout parce qu'ils ne sont pas armés, ni formés ou préparés pour cette tâche.

Il ne nous reste donc que la police pour garantir normalement la sécurité à ces moments. Or, la police neuchâteloise, avec son effectif réduit surtout la nuit, ne se déplace « que quand elle le peut. »

En effet, dans les priorités d'intervention, le bruit vient après un brigandage, ce qui est tout-à-fait logique. Cela signifie que durant ce laps de temps, la sécurité ne sera pas assurée et le problème n'aura pas été pris en charge.

6 Mesures entreprises

En temps normal, quelques soirs par semaine dans la cour des écoles, une ronde de 2 x 15 minutes est effectuée par un agent externe, qui ne peut pas intervenir puisqu'il est seul. Nous recevons constamment des plaintes à ce sujet.

Nous avons dû chercher des solutions et des mesures ont été prises : à court terme, nous avons dû engager 2 agents externes de sécurité sur site pour sécuriser le parking de la CSUM, afin de régler le problème ; nous avons ensuite organisé des patrouilles dans la commune en passant par certains sites désignés comme problématiques. Le résultat peut être qualifié comme « mi-figue, mi-raisin » car l'engagement de ces agents supplémentaires n'a pas été concluant et a engendré un coût qui a été pris sur la compétence du Conseil communal.

Nous avons également essayé d'envoyer sur le terrain un agent externe avec un ASP. Là également, l'essai n'a pas été très probant. Nous avons aussi organisé des rencontres avec les jeunes et lancé un sondage qui a donné un résultat réjouissant, mais qui ne résoudra pas le problème dans la cour d'école à court ou moyen terme. Nous essayons également de créer une association pour combattre le littering.

En parallèle, certaines communes se sont ralliées pour débattre de la problématique de la sécurité dans les communes auprès du Conseil de Pilotage de la Sécurité publique (CPSP). Le Canton et les instances dirigeantes de la police neuchâteloise ont bien compris la problématique. Toutefois, au vu du budget cantonal et du manque d'effectif, la solution ne viendra pas de leur part pour l'instant. Cependant, le Grand Conseil a enfin pris le taureau par les cornes et un postulat a été déposé pour nous renseigner sur les coûts de la sécurité avant et après la nouvelle loi cantonale sur la police.

Le Canton se base également sur les statistiques et, malheureusement, les appels ou les plaintes de notre population ne sont pas assez nombreux ; les chiffres montrent que tout *irait* bien à La Tène car la population ne téléphone pas assez à la police ; c'est pourtant le seul moyen de prouver qu'il existe des cas pour lesquels une intervention est nécessaire.

7 Conclusion

Il y a donc deux points que nous devons essayer de résoudre : le temps que nos agents passent sur le terrain et cette zone grise pour déterminer comment assurer la sécurité en soirée et la nuit.

Dans ce cadre, le Conseil communal soumettra prochainement à votre Autorité diverses propositions de solutions.

Dans le cadre de la séance qui sera consacrée au budget 2022, des propositions avec des effets immédiats seront présentées. Elles consisteront, d'une part, en augmentant le nombre de CDP confiés à une agence externe – ce qui permettra de dégager du temps en journée et début de soirée pour nos agents – et, d'autre part, en poursuivant l'organisation de patrouilles nocturnes par une agence externe également – ceci permettant d'assurer une présence et juguler les troubles à l'ordre public lors des nuits.

Plus tard, courant 2022, pour bénéficier de plus d'heures de présence en vue de sécuriser les soirées, le Conseil communal sollicitera le Conseil général en vue d'engager un agent supplémentaire. A noter à ce propos que la commune d'Hauterive s'est déclarée intéressée car l'effectif de 0.5 EPT qui lui est actuellement affecté est insuffisant (en 2021, elle a mandaté une agence externe pour plus de 50 % de ses CDP).

Le Conseil communal espère que le Conseil général partage ses vues en termes de sécurité à La Tène et qu'il lui donne les moyens d'améliorer la situation.

Nous avons aussi pensé à d'autres pistes, qui sont encore en travail à ce jour. En voici la liste ci-dessous avec les réflexions entre parenthèses qui y ont été données :

- restructurer complètement les ASP sur le Littoral neuchâtelois ou sur l'Entre-deux-Lacs (il n'y a pas assez d'agents pour l'instant dans la région est)
- augmenter les effectifs de la Police neuchâteloise ou redonner le point d'impôt (peu probable vu les restrictions budgétaires)
- mettre A BAN la cour des collèges (ne pas pénaliser les habitants qui suivent les règles)
- fermer complètement le site des collèges (difficile car c'est un lieu de rencontre et de sport)
- mettre un service de sécurité dans la cour des collèges le week-end (déplacement du problème)
- installer des caméras (coûts importants et volonté de respecter la sphère privée des habitants qui suivent les règles)
- désactiver le wifi en soirée (à discuter mais difficile à mettre en place vu la grandeur du site et la proximité des habitations)

Vous constaterez que trouver une solution n'est pas toujours simple mais le Conseil communal est toujours ouvert à vos propositions.

C'est pourquoi nous voulions vous sensibiliser au problème de sécurité dans notre commune et, entre autres, vous informer afin que vous puissiez répondre aux questions de nos concitoyens.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 18 octobre 2021

LE CONSEIL COMMUNAL